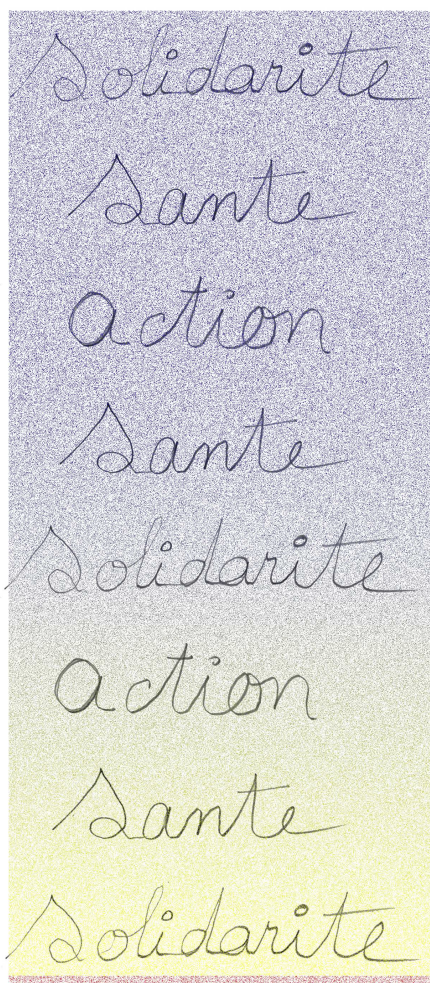


action Santé

N° 21  
Septembre 2020



## Edito

Nous vivons une situation particulière en cette année 2020 due à la pandémie de COVID 19.

Nous avons dû annuler nos manifestations de ce printemps et n'avons pu tenir notre Assemblée Générale à la date normale. Nous n'avons pas pu réunir normalement notre Conseil d'Administration pendant la période de confinement et avec beaucoup de difficultés par la suite.

Le virus s'attaque également à nos institutions démocratiques.

Cette année a également mis en évidence les carences de notre système de santé. Nous les dénonçons à longueur de journées. Nous en avons vu les conséquences. Un hôpital public rendu incapable de faire face aux besoins suite aux purges qu'il a subies et malgré un dévouement extraordinaire des professionnels de santé. Qu'ils reçoivent ici tous les hommages auxquels ils ont droit. Notre système de santé, entièrement tourné vers un hospitalo-centrisme et la technicité, a montré également ses carences dans la prise en compte de la prévention.

Alors que l'apparition d'un nouveau virus montre les limites de la science et de la médecine, les populations ne peuvent compter que sur leur mobilisation pour le combattre. Nous l'avons déjà vu au moment du HIV, nous le voyons maintenant avec le SRAS COV2. Seuls les gestes barrière ont la possibilité de combattre la propagation et le développement du virus. Il faut penser protéger les autres pour se protéger soi-même. Ce n'est évidemment pas ce que nous enseigne tous les jours, notre société et les médias qui mettent en avant la compétitivité des individus entre eux. C'est ce qui peut amener des décisions centrales autoritaires porteuses d'atteintes aux libertés.

Que penser également des constats effectués par Santé Publique France qui conclut que l'âge est la principale cause de gravité de la maladie en mettant en avant que 90% des décès attribués au COVID 19 touchent les personnes âgées. Est-ce pour passer sous silence une étude italienne qui montre que 98% des décès attribués au COVID 19 concernent des personnes atteintes de maladies chroniques ? Quand on sait que la moitié de ces maladies chroniques peuvent être évitées par la prévention ce sont près de 15 000 décès qui auraient pu être évités dans notre pays.

Voilà quelques matières à réflexions.

René CADOT  
Président



**Association Santé Solidarité**  
**Centre Social**  
**Chemin de Pavigny**  
**39000 LONS LE SAUNIER**  
**actionsantesolidarite@laposte.net**

## DONNEES PERSONNELLES DE SANTE COMMERCIALISEES ?

Avec la crise sanitaire et le confinement, les téléconsultations ont fait un bond spectaculaire à tel point que Monsieur Eric SCHMITT, ancien patron de Google, a déclaré sur la chaîne de télé américaine CBS : » **Ces mois de quarantaine nous auront permis de faire un bon de dix ans. Internet est devenu vital du jour au lendemain. C'est essentiel pour faire des affaires, pour organiser nos vies et pour les vivre.** »

Le nombre de téléconsultations en France a atteint près d'un demi-million lors de la dernière semaine de Mars 2020 selon les chiffres de l'Assurance Maladie contre 60 000 pour toute l'année 2019.

Doctolib, qui a dépassé le milliard d'euros de valorisation capitalistique, a atteint les 2 millions et demi de téléconsultations. Financée par les adhésions des médecins (129€ par mois et par praticien), Doctolib revendiquait 30 000 adhérents en 2017 et 80 000 en mai 2019. Doctolib deviendrait-elle une partie de la solution aux déserts médicaux ? A voir. Le docteur Zaninotto, qui a quitté ses fonctions hospitalières quand il a vu que le délabrement de l'hôpital public conduisait- à laisser des patients jusqu'à 72 h sur des brancards, pour s'installer en libéral n'en est pas certain.

Il a constaté, pendant le confinement, au bout seulement quelques jours de téléconsultation, l'absence de ses patients de plus de 50 ans, pourtant les plus sujets aux maladies. La moyenne d'âge de ses patients est tombée à 25/30 ans. La technologie deviendrait elle un obstacle aux consultations ? Puis, il ajoute se demander comment diagnostiquer par écran interposé, une otite, une inflammation, voire traiter un rhume. Comment voir sur écran si telle angine est d'origine bactérienne ou virale du fait des couleurs modifiées par la technique ?

Mais il y a pire ! Les millions de Français qui consultent par Doctolib, laissent à disposition des entreprises le désirant moyennant subsides, une véritable mine d'informations que sont leurs données détaillées concer-

nant leur état de santé, leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique. Des rentrées confortables pour Doctolib !

Le 21 avril dernier, le Gouvernement a pris un arrêté pour autoriser la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et le Health Data Hub (une nouvelle plateforme de santé qui fonctionne avec l'intelligence artificielle (IA), à collecter un nombre considérable d'informations sur les usagers pendant le confinement aux fins d'utiliser les données de santé pour les besoins de l'urgence sanitaire et l'amélioration des connaissances sur la COVID 19.

Cette plateforme qui contient, à la fois les dossiers de l'Assurance Maladie, des facturations hospitalières, des causes médicales de décès, des données médico-sociales de personnes handicapées et un échantillon des factures de remboursement d'organismes complémentaires est hébergée dans le « Cloud » de Microsoft (lieu de stockage de données de Microsoft) entreprise américaine qui a été certifiée « hébergeur de données en France. En fonction du Cloud Act (loi américaine sur les lieux de stockage), les forces de l'ordre ou les agences de renseignements des USA pourront donc avoir accès aux informations contenues dans le serveur.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) s'en est vivement inquiétée dans un avis rendu le 23 avril dernier. Mais le Gouvernement ne partage pas ses conclusions. On comprend mieux pourquoi les patrons français et étrangers défilent chaque année au Château de Versailles pour le sommet « Choose France » (« Choisissez la France ») organisé par l'Elysée. Quelle aubaine pour les sociétés financières (banques et/ou assurances) qui pourront ainsi monnayer ces informations afin d'ajuster leurs contrats d'assurances ou leurs prêts en fonction de l'état de santé de leur client ! Dans notre système économique, c'est le marché et les affaires qui font la loi.

## LEVOTHYROX:UNE PREMIERE AVANCEE

C'est ce qu'a déclaré Chantale GARNIER, vice-présidente de l'association française des malades de la thyroïde, après la condamnation du laboratoire MERCK à verser 1 000€ à chaque plaignant.

C'est la reconnaissance de fait, par le tribunal, que le laboratoire a commis des erreurs. Par contre, les scientifiques au service de l'association, continuent leurs recherches sur la nouvelle formule de Lévothyrox qui a entraîné des effets secondaires indésirables chez les patients.

## BREVES

### COVID 19: TRI DES PATIENTS?

Certains représentants syndicaux ont remis en cause la version officielle selon laquelle les digues de l'hôpital ont tenu durant la crise, avec un nombre suffisant pour accueillir les malades. « L'hôpital n'a malheureusement pas pu faire face à la crise sanitaire, il n'en avait plus les moyens. » Et ce, pas seulement en raison du manque de masques, de médicaments ou de tests. « Nous avons découvert que des recommandations ministérielles conseillaient de maintenir les personnes âgées à leur domicile ou dans les EHPAD plutôt que de les accueillir à l'hôpital. » a affirmé Astrid PETIT de la CGT Santé évoquant une note ministérielle du 31 mars dernier. Puis Clotilde Cornière de la CFDT de poursuivre: » Quand vous êtes dans un EHPAD et que vous appelez en disant : J'ai treize personnes en détresse respiratoire, comment je fais ? Et qu'on vous dit « débrouillez-vous, on ne peut pas venir les chercher, elles ne peuvent pas descendre à l'hôpital, le professionnel comprend ce que cela veut dire. Il va faire ce qu'il faut pour soulager. »

Puis le Député Jean Jacques GAULTIER (LR) de conclure: « Ces patients n'ont pas été évacués en réanimation, ils ont été évacués au cimetière. »

Source journal LE MONDE du 11 juillet 2020.

### PLAINTÉ CRIMINELLE POUR DÉLAISSEMENT DE PERSONNES VULNÉRABLES

Vingt huit proches de victimes de la COVID 19 et l'association Coronavictimes ont saisi le tribunal judiciaire de Paris.

Michel PARISOT, président de l'association coronavictimes, a déclaré dans le journal « Le Monde »: « On a délibérément laissé mourir des gens à domicile ou en EHPAD pour privilégier l'affichage politique et pouvoir affirmer, comme cela a été fait chaque jour, que l'hôpital tenait...La stratégie nationale mise en place a consisté, par l'intermédiaire du SAMU Centre 15, à faire barrage à l'hospitalisation des malades. Seuls ceux qui, par eux-mêmes ou grâce à leurs proches avaient suffisamment d'énergie ou de relation, ont pu franchir ce barrage. Les plus vulnérables ont été abandonnés. L'âge et l'état neurocognitif, valaient arrêt de mort. »

Il s'appuie sur des situations décrites dans un document de 32 pages où nous pouvons relever ces deux exemples:

- un enseignant trentenaire souffrant de dépression, contraint d'appeler une demi-douzaine de fois le SAMU en une semaine avant de parvenir à être hospitalisé. Il y mourra des suites de la COVID 19.

- une nonagénaire autonome en EHPAD présente de graves symptômes de COVID 19. L'infirmière sollicite le SAMU et s'entend répondre: » Elle a 93 ans ? Donc elle ne sera pas hospitalisée. Il faut contacter le médecin pour qu'elle évolue dans le confort. »

## LES LECONS DE LA CRISE SANITAIRE

Cette crise nous montre que nous n'en avons pas fini avec les maladies infectieuses. Nous savons aussi, que les dirigeants des pays savaient qu'une pandémie allait survenir même s'ils n'en connaissaient pas la date. C'était la fameuse maladie X.

Nous avons également appris qu'avec la mondialisation des échanges, le développement de la maladie est très rapide.

Elle a également mis en évidence les errements dus à la sectorisation à outrance de la production dont le seul but pour les multinationales, est la recherche du profit maximum. Nous sommes dépendants d'autres pays pour la satisfaction des besoins essentiels découlant de la pandémie.

Nous avons également vu que, contrairement à ce qui nous est seriné depuis des décennies, il est possible de trouver l'argent nécessaire lorsque les pouvoirs publics sont acculés à le faire.

dictées par l'individualisme prôné par notre système économique et les médias à son service. En la matière, la prévention nécessite de penser à l'autre d'une manière continue si l'on veut préserver notre santé mais aussi celle de ceux que nous rencontrons. La santé est un bien commun qui repose sur chacun d'entre nous. C'est d'ailleurs ce qui avait prévalu lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945. Chacun cotise en fonction de ses possibilités et bénéficie en fonction de ses besoins.

Malheureusement, nous n'en sommes plus là à la suite des attaques successives contre cette institution depuis 1967.

Que signifie, actuellement, l'obligation pour les entreprises de souscrire pour leurs salariés une complémentaire santé auprès de la finance avec une participation de l'employeur ?

Pourquoi ne pas utiliser ces sommes pour financer la Sécurité Sociale directement ? Ceci d'autant que le coût de gestion de la Sécu est de l'ordre du tiers de ceux des complémentaires santé.

Ce système n'est-il pas destiné à sortir les personnes les plus vulnérables de la solidarité nationale ? Ce système n'est-il pas destiné à sortir les entreprises du financement des personnes les plus vulnérables dans le seul but d'augmenter leurs profits ?

Même si ce qui reste de la Sécu a permis à notre pays de faire face à la pandémie dans les meilleures conditions, nous devons toutefois tirer les leçons de cette période pour reconstruire une vraie Sécurité Sociale - financée par une cotisation tirée directement des richesses produites (et non par un impôt comme l'est la CSG),

- gérée par les bénéficiaires comme en 1945 ( et non par l'Etat qui l'utilise pour équilibrer son budget) - prenant en charge l'ensemble des charges liées aux aléas de la vie qu'ils soient liés à la santé, la famille, la vieillesse, la perte d'autonomie, la perte de revenus dû au chômage, etc)

## BREVES

### PROUVÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS : INFLUENCE NÉGATIVE DES MÉDIAS DE L'ÉCRAN SUR LA FORCE D'IMAGINATION DES ENFANTS

Sebastian P. Suggate et Philipp Martzog, de la chaire de pédagogie de l'Université de Regensburg, ont pour la première fois pu étudier et prouver que les médias de l'écran influencent négativement la force d'imagination des enfants. Les résultats de ces travaux ont été publiés en avril 2020 dans *Developmental Science*, la meilleure revue dans le domaine de la psychologie du développement et de la psychologie pédagogique.

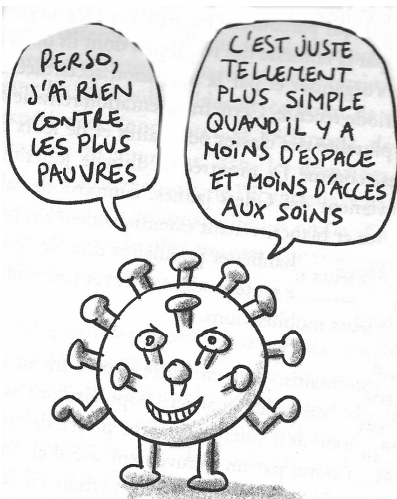
Il s'est en effet révélé dans quelle mesure le développement d'une saine force d'imagination dépend chez les enfants de leur activité sensorimotrice au cours des processus d'apprentissage. Dans cette étude, 266 enfants entre trois et neuf ans ont été étudiés à dix mois d'intervalle. La «mental imagery», donc l'imagerie mentale, la force mentale d'imagination, s'était significativement plus ou moins appauvrie proportionnellement au temps d'écran. Les chercheurs ont découvert que la force d'imagination, en tant que centre de la capacité de réflexion, repose sur deux piliers, le premier étant la production active d'images et le deuxième la profusion d'expériences sensorimotrices. Vu que les médias de l'écran empêchent les enfants de former activement des images et les livrent à des images préfabriquées, leur capacité d'autoproduction imaginative s'en trouve étouffée. S'y rajoute encore le fait que rester assis devant un écran ne procure pratiquement aucune activité sensorimotrice. Le constat est hautement significatif: **Plus un enfant passe de temps devant un écran plus sa capacité d'imagination est amoindrie.**

Vu que la pandémie de Covid a drastiquement augmenté le temps passé devant des écrans non seulement pendant le temps passé à la maison, mais aussi pour les activités scolaires, il est maintenant impérativement nécessaire de réfléchir à ce dont nous voulons priver les enfants, et cela surtout pendant les neuf premières années de leur vie, celles au cours desquelles le développement sensorimoteur et la maturation du cerveau qui lui est liée sont d'une importance absolument essentielle.

Source: ELIANT

### ASSEMBLEE GENERALE

Avec la crise sanitaire, nous n'avons pu tenir notre assemblée générale à la date prévue. Le Conseil d'administration a décidé de tenir début 2021 une Assemblée Générale portant sur les deux années.



Extrait de « DESSINE MOI UN PANGOLIN »  
Dessin de Fred SOCHARD

Puis nous avons appris que seule la prévention (les fameux gestes barrières) est capable de combattre cette pandémie et que la science a ses limites. Ceci, alors même que la prévention, dans notre pays, est la dernière roue du carrosse. Le fait que notre population n'y soit pas sensibilisée d'une manière continue dans les actions de tous les jours, a d'ailleurs montré certaines conduites aberrantes

## ANDRÉ CIOLELLA : LA CRISE SANITAIRE, LA 4IÈME CRISE ÉCOLOGIQUE

**André Cicolella** Président du Réseau environnement santé.

Face aux futures pandémies, André Cicolella réclame une politique de prévention des maladies environnementales.

L'épidémie de Covid-19 aura eu le mérite de faire émerger la notion de crise sanitaire. Cette crise aura montré l'impasse d'un système de santé s'il n'est qu'un système de soins sans politique de santé environnementale pour agir sur les causes des maladies.

Mais de quelle crise sanitaire parle-t-on ? Une première lecture basique fait le focus sur le stock de masques et de blouses. Si le bilan en restait là, la société française ne se préparerait pas à faire face à l'émergence d'autres pandémies, cette probabilité n'étant plus contestée.

En 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publiait un rapport sur les maladies infectieuses émergentes, qui requièrent des efforts urgents de recherche et de développement. Le rapport évoquait la « maladie X », ainsi présentée par Peter Daszak, un des auteurs du rapport, dans une interview au *New York Times* en mars dernier « Cette maladie X résulterait probablement d'un virus d'origine animale et émergerait quelque part sur la planète où le développement économique rapproche les humains et la faune. Elle se propagerait rapidement et silencieusement, exploitant les réseaux de voyage et de commerce humains, atteindrait plusieurs pays et serait difficile à contenir. »

En 2008, *Nature* avançait dans un article le chiffre de 335 maladies infectieuses émergentes depuis les années 1940, dont 60 % de zoonoses, 72 % provenant de la faune sauvage, et montrait que l'augmentation était régulière d'une décennie à l'autre.

Le bilan de cette crise est donc impérieux pour préparer la résilience des sociétés humaines face aux menaces à venir. C'est l'analyse du directeur de l'OMS Europe, dans un article publié le 8 mai dans *The Lancet* : « La pandémie de Covid-19 a eu de nombreux effets sur la santé, révélant la vulnérabilité particulière de ceux qui souffrent d'affections sous-jacentes. La prévention et le contrôle de l'obésité et des maladies non transmissibles sont essentiels pour se préparer à cette menace et aux menaces futures pour la santé publique. »

Les cas d'obésité, d'hypertension, de diabète **augmentent régulièrement**.

Pour certains patients, l'âge a très vite été mis en avant comme unique cause de vulnérabilité, mais la caractéristique commune à toutes les victimes, quel que soit leur âge, est la présence de comorbidités : obésité, hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires et respiratoires. Or le nombre de ces maladies chroniques progresse régulièrement en France. Entre 2003 et 2017, le nombre cumulé de maladies cardiovasculaires et de diabète est passé de 3 millions à 6 millions. On peut donc en déduire que la crise du Covid-19 aurait fait grosso modo moitié moins de victimes il y a quatorze ans. Qu'en sera-t-il si l'épidémie continue ? Selon le dernier rapport de la Caisse nationale d'assurance maladie, publié en juillet, le nombre de malades chroniques passera de 20 millions en 2017 à 23 millions en 2023. Sur dix ans, le surcoût de cette épidémie s'élève à 120 milliards d'euros. Il est donc plus que temps d'agir, pour des raisons tant sanitaires qu'économiques. C'est le système solidaire d'assurance maladie qui est lui-même en danger.

La France a signé les deux déclarations adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU sur l'épidémie de maladies chroniques, en septembre 2011 (« Principal défi pour le développement durable en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ») et en septembre 2018 (« D'ici 2030 : diminution de la mortalité prématurée par maladies chroniques de 30 % et arrêt de la progression de l'obésité et du diabète »), mais sans leur donner une suite concrète.

L'épidémie du Covid-19 est la conséquence d'une politique de gestion du système de soins purement financière, de la mondialisation qui favorise la circulation des virus, de la déforestation qui les met en contact avec les humains, mais c'est aussi la conséquence de la faiblesse de la politique de santé environnementale. Les grandes causes sont connues : alimentation ultra-transformée, sédentarité, pollution de l'air et contamination chimique, mais aussi plus largement urbanisme pathogène qui a produit les autoroutes urbaines et une ville minérale, pauvre en espaces verts. Cette situation risque de s'aggraver avec la crise climatique. Lutter contre les passoires thermiques sans s'attaquer à la pollution intérieure aggravera le coût sanitaire. Il est temps de considérer la crise sanitaire comme la quatrième crise écologique au même titre que celles touchant au climat, à la biodiversité et à l'épuisement des ressources naturelles.

### BREVES

## PESTICIDES EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

Dans un rapport de près de 200 pages, l'ANSES (Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail), l'INERIS (Institut National de l'Environnement et des risques), ATMO France dévoilent les résultats d'une année de surveillance des pesticides dans l'environnement de juin 2018 à juin 2019. Selon ce rapport, c'est dans les régions de grandes cultures que l'on retrouve le plus de résidus de pesticides. Mais ceux-ci sont également présents dans le centre des villes. Des produits interdits comme l'éthion, le pertachlorophénol et le lindane sont toujours présents malgré leur interdiction. Le dépouillement des analyses ne fait que commencer. Affaire à suivre.

## LES ENFANTS EXPOSÉS AU MARKETING DE LA MALBOUFFE

Santé Publique France a mené une enquête sur la publicité alimentaire. Selon cette enquête, 53,3% des publicités alimentaires vues par les enfants, 52,5% de celles vues par les adolescents et 50,8% de celles vues par les adultes portent sur des produits classés D et E sur une échelle Nutriscore qui va de A (le mieux) à E (le plus mauvais). Il s'agit des produits les plus gras et les plus sucrés.

Ce n'est donc pas étonnant si 17% des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids (dont 4% obèses) selon la dernière étude sur le sujet réalisée en 2015 qui commence à dater. Cinq ans plus tard la situation ne s'est certainement pas améliorée.

Ces publicités sont diffusées en grande partie par la télévision mais de plus en plus par Internet qui a tendance à devenir le principal média de diffusion de ces publicités du fait de ses jeunes utilisateurs.

Voilà une piste de travail pour le Gouvernement qui désire réduire l'obésité chez les jeunes de 20%

## HOMMAGE AU DOCTEUR ERIC LOUPIAC

Nous avons eu l'honneur de rencontrer le docteur Eric LOUPIAC dans le cadre de notre combat contre la suppression de la 2<sup>ème</sup> ligne de SMUR. L'hôpital de Lons le Saunier a perdu à la fois un médecin compétent et un combattant pour le service public. Il a été victime de la déstabilisation de l'hôpital public et de la réduction drastique des moyens financiers pour l'hôpital ainsi que de l'imprévoyance des pouvoirs publics qui auraient dû prendre les précautions en matière de lutte contre les pandémies qu'ils savaient inéluctables. Notre association adresse à Claire, sa veuve, ainsi qu'à toute sa famille, notre expression du plus grand réconfort.